

ment Impérial, nous impose et confère le droit de réduire en pratique le système de gouvernement auquel il a donné l'existence,—de consolider ses institutions,—d'en harmoniser les détails administratifs et d'adopter les dispositions législatives propres à assurer à une constitution, nouvelle à quelques égards, une épreuve entière, raisonnable et libre de tous préjugés.

Nous donnerons notre respectueuse attention à toute mesure qui, dans la vue d'atteindre ces objets, nous sera soumise pour l'amendement et l'assimilation des lois maintenant existantes dans les diverses Provinces, se rapportant au cours monétaire, aux douanes, à l'accise, et au revenu en général ;—pour l'établissement d'un système postal uniforme, pour la régie et le maintien convenable des travaux publics et des Propriétés de la Puissance, pour l'adoption d'un plan bien mûri d'organisation de la milice et de défense,—pour la bonne administration des affaires des Sauvages,—pour l'introduction de lois uniformes touchant les Brevets d'invention et de découverte,—la naturalisation des étrangers et l'assimilation des lois criminelles, et des lois de banqueroute et d'insolvabilité.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'il nous sera aussi soumis une mesure pour l'accomplissement du devoir imposé au *Canada*, aux termes de l'acte d'Union, de construire immédiatement le Chemin de fer Intercolonial.

Nous croyons avec Votre Excellence que ce grand ouvrage ajoutera une connexion pratique et physique au lien législatif qui unit maintenant les provinces comprises dans la Puissance, et que la libéralité avec laquelle le Parlement Impérial a donné sa garantie pour le coût de sa construction, est une nouvelle preuve du vif intérêt que la nation britannique prend à notre prospérité.

Nous donnerons notre attention la plus attentive à toute communication que voudra bien nous adresser Votre Excellence, relativement au sujet important de l'extension de notre territoire vers l'Ouest, et aux meilleurs moyens à prendre pour la protection et le développement de nos pêcheries et de nos intérêts maritimes.

Nous nous empresserons de considérer toute mesure définissant les privilèges du Parlement, et établissant l'uniformité dans nos lois d'élection et le jugement des élections contestées, que Votre Excellence pourra nous soumettre.

Nous n'ignorons pas que vu les circonstances dans lesquelles l'Acte d'Union est entré en opération, il a été impossible d'obtenir l'assentiment de la Législature aux dépenses nécessaires à l'expédition des affaires ordinaires du Gouvernement, et qu'en conséquence, depuis le premier de Juillet, la dépense a été encourue sur la responsabilité des Ministres de la Couronne.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'elle nous donne que les détails de cette dépense seront mis devant nous, et soumis à notre sanction.

Le Budget de l'année financière courante et de la suivante que Votre Excellence a donné ordre de nous faire soumettre, recevra notre considération la plus attentive, et que nous sommes persuadés que nous trouverons qu'ils ont été préparés avec toute l'économie que permettait le maintien de l'efficacité du service public dans ses différentes branches.

Nous apprenons avec grand plaisir que l'organisation et l'efficacité générales des volontaires et de la milice ont fait beaucoup de progrès dans le cours de l'année dernière, et que tout la force volontaire d'*Ontario* et de *Québec* est déjà, grâce à la libéralité du Gouvernement Impérial, pourvue de carabines se chargeant par la culasse.

Nous sommes heureux de ce que Votre Excellence ait pu nous féliciter de l'abondante récolte dont il a plu à la Providence de favoriser le pays, et de la prospérité générale de la Puissance.

Nous sommes fiers de savoir que notre nouvelle nationalité entre dans sa carrière soutenue de l'appui moral, de l'aide matérielle et du plus ardent bon vouloir de la Mère-Patrie, et que dans toute l'étendue de notre territoire règnent la paix, la sécurité et la prospérité ; et qu'avec Votre Excellence, nous faisons de ferventes prières pour que nos aspirations se dirigent vers de tels objets élevés et patriotiques, et que nous soyons doués d'un tel esprit de modération et de sagesse qu'il nous fasse tourner la grande œuvre qui vient d'être accomplie, à notre bonheur et à celui de notre postérité, et la rende un nouveau point de départ dans l'avancement moral, politique et matériel du peuple du *Canada*.

La dite Adresse étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.